

## GLOSSAIRE DES FICHES ACTIONS

**Actions** : pour toutes les TO, sont compris dans le mot "actions" : les études ; les diagnostics ; les actions de structuration, de développement de partenariat et de mise en réseau ; les opérations de création, maintien ou de développement d'activités ; les équipements et les aménagements d'espaces et de lieux ; ainsi que les actions de communication, qui englobent la création et la diffusion d'outils et de supports de communication, l'organisation d'événements, qui ont pour objectif la promotion et la valorisation des domaines d'activités précédemment cités et le partage de connaissances.

A noter que les actions de formations professionnelles ne sont admises que sur la FA 3.

**Agritourisme** : "l'exercice d'au moins une activité touristique ou de loisirs au sein d'une exploitation agricole : visites guidées, sorties scolaires, table d'hôte, gîte rural, camping à la ferme, dégustations... Ces activités permettent d'introduire un complément de revenu pour les exploitants et de sensibiliser le grand public aux métiers de l'agriculture et aux contraintes des producteurs" (source ENS Lyon).

**Artisanat** : "l'artisanat regroupe les personnes physiques ou morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État" (source Institut national de la statistique et des études économiques - INSEE).

**Dimension environnementale** : L'ensemble des projets devront veiller à leur impact environnemental (gestion/tri des déchets, réduction de la consommation énergétique, matériel de récupération, approvisionnement local, non-utilisation de produits phytosanitaires...). Lors de l'analyse du projet par le comité technique, une attention particulière sera portée sur les projets de construction de lieu d'accueil ou d'hébergement, qui devront être conçus de manière responsable. Recevront un avis favorable, les projets répondant à au moins 3 des critères suivants :

- |  |   |
|--|---|
| -Utilisation de matériaux recyclés/ de récupération / biosourcés | -Tri des déchets                              |
| - Approvisionnement en produits alimentaires locaux              | -Toilettes sèches                             |
| -Récupération de l'eau de pluie et réutilisation                 | -Réduction de la consommation d'énergie/d'eau |
| -Compostage  | -Réduction des déchets, notamment plastiques  |
|  | -Utilisation des énergies renouvelables       |

**Economie sociale et solidaire** : "un ensemble de structures (le plus souvent organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations) qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, solidarité, équité, coopération, ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants" (source le Labo de l'ESS).

**Ecotourisme** : "un [tourisme] responsable dans des zones naturelles qui préserve l'environnement, soutient le bien-être des populations locales et crée des connaissances et une compréhension [du milieu visité]" (source Global Ecotourism Network).

**Engagement professionnel** : "fait référence au sentiment d'attachement et de loyauté d'un individu envers son entreprise. Il existe trois sortes de leviers d'engagement professionnel : organisationnel (soit l'engagement du salarié à l'égard de son entreprise), envers la profession (soit l'engagement du salarié à l'égard du métier pratiqué), local (soit l'engagement du salarié à l'égard de ses collègues et managers directs)". (Source Indeed)

**Engagement citoyen** : "se définit comme la participation volontaire, active et démocratique des individus au développement et au mieux-être de leur milieu de vie. Pouvant prendre plusieurs formes (civique, associatif, politique), c'est l'idée de participer à la vie de la société dans une logique collective et solidaire." (Source Equitas)

**Partenariat** : "il s'agit dans un projet de la combinaison d'intérêts particuliers avec des intérêts collectifs (intérêt général). Cette dernière se traduit par : une conception du projet par plusieurs maîtres d'ouvrage (regroupés par un chef de file) et/ou par un mode de réalisation collaboratif et participatif du projet (ces partenariats de réalisation doivent être contractuels)." (Source Notice d'information de la mesure 19.2 version février 2022 PDRM produite par l'AG Mayotte, p.12).

**Patrimoine** : "le patrimoine désigne les héritages du passé existant aujourd'hui et jugés dignes d'être conservés en l'état pour l'avenir. Il englobe à la fois le patrimoine culturel, naturel, matériel et immatériel. Le patrimoine naturel concerne les formations physiques, biologiques et géologiques remarquables, les habitats d'espèces animales et végétales menacées et les aires d'une valeur exceptionnelle du point de vue de la science, de l'environnement ou de la beauté naturelle. Le patrimoine culturel (matériel) concerne les monuments, constructions et sites avec des valeurs historiques, esthétiques, archéologiques, scientifiques, ethnologiques ou anthropologiques. Le patrimoine immatériel représente l'intangible (pratiques, traditions, rituels, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire) et les objets tangibles (instruments, artefacts) ou lieux qui lui sont associés." (Source Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).

**Pescatourisme** : "les opérations de transport de passagers effectuées à bord d'un navire armé à la pêche dans le but de faire découvrir le métier de marin pêcheur et le milieu marin, et qui sont obligatoirement concomitantes à l'activité habituelle de pêche professionnelle" (source Direction de la Mer Sud océan Indien).

**Professionnalisation** : "l'intention de transformation continue de compétences en rapport avec une intention de transformation continue d'activités ». La professionnalisation renvoie "au processus d'apprentissage, d'acquisition et de développement des qualités qui transforment l'individu, l'activité ou l'organisation, en un professionnel" (source Revue Phronesis).

**Secteur médico-social** : "relatif à la médecine sociale, c'est-à-dire qui tient compte du contexte social et des conditions sanitaires d'une population. Géré le plus souvent par des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESMS), la vocation est d'accueillir et d'accompagner, dans son enceinte ou de manière ambulatoire, pour une brève durée ou au long cours, des personnes handicapées, dépendantes ou en situation d'exclusion sociale" (source CNSA).

**Secteur socio-éducatif** : "se rapporte à l'éducation, l'enseignement et à la société et à leurs relations mutuelles" (source Larousse).

**Tourisme durable** : "un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil" (source Organisation Mondiale du Tourisme - OMT).

**Opérateur économique** : "toute personne physique ou morale, publique ou privée, ou tout groupement de personnes, doté ou non de la personnalité morale, qui offre sur le marché la réalisation de travaux ou d'ouvrages, la fourniture de produits ou la prestation de services" (source FranceAgriMer).